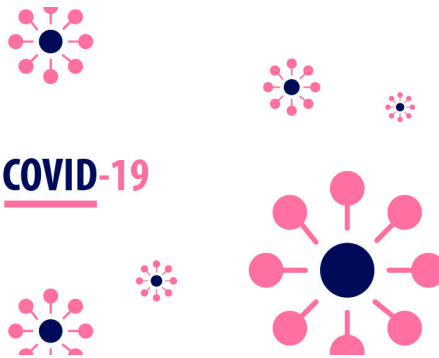
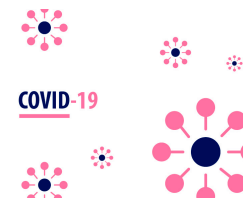


Fiche repères

Micro-crèches

Prévention COVID19





1

Rappel sur le contexte

L'Urgence sanitaire a été décrétée du fait de la pandémie COVID19.

Le droit commun est remplacé par des mesures dérogatoires pour répondre aux conditions exceptionnelles de cette urgence sanitaire. Le Gouvernement pilote ce cadre dérogatoire.

L'ensemble des institutions est mobilisé pour garantir la meilleure protection possible des personnes contre le virus.

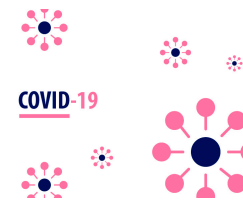
L'outil proposé par le Conseil Départemental constitue dans ce contexte des repères pour aider les micro-crèches qui n'ont pas l'obligation d'avoir un référent sanitaire, à protéger au mieux leur public.

Le médecin du travail doit donner les garanties nécessaires de protection des salariés.

Cet outil peut également servir de repère pour les autres établissements d'accueil du jeune enfant.

Il n'a pas de caractère contraignant.

Ensemble chaque jour

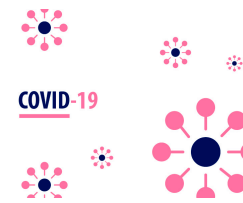


1

Rappel sur le contexte

La référence nationale sur les unités d'accueil est de 10 enfants maximum.

Aucun surnombre ne sera possible.



1

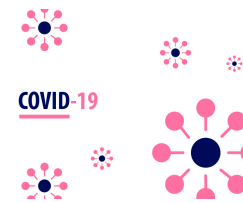
Rappel sur le contexte

Les mesures barrières restent essentielles pour tous les actes de la vie dans ce contexte d'urgence sanitaire.

Quelles sont les mesures barrières générales (valables pour le coronavirus comme pour tout autre virus !)?

- Réaliser fréquemment un geste d'hygiène des mains et des poignets durant > 30 secondes avec du SHA ou de l'eau et du savon, à chaque occasion (*cf.* indications OMS) : après mouchage, éternuement, passage aux toilettes, avant chaque repas, *etc.*
- Ne pas toucher ses muqueuses (yeux, nez, bouche) sans avoir réalisé une hygiène des mains au préalable
- Utiliser un mouchoir à usage unique pour se couvrir le nez et la bouche lors d'une toux ou d'éternuements et le jeter immédiatement après usage dans une poubelle, réaliser une hygiène des mains après
- En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer au niveau de son coude ou en haut de sa manche
- Si disponible, porter un masque chirurgical ou grand public / alternatif en cas de symptômes ORL

Source : Conduite à tenir en structure d'accueil pour mineurs, en situation de circulation du Covid-19, CHU de Besançon.

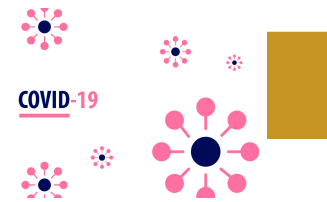


2

repères

- 1/ masques, gants, tenue
- 2/ désinfection, hygiène
- 3/ accueil, départ
- 4/ groupe référence
- 5/ distanciation sociale
- 6/ lavage des mains
- 7/ repas
- 8/ jouets
- 9/ personne malade du COVID
- 10/ contacts avec le Conseil Départemental

1. Masques, gants, tenue



Le masque

- pas pour les enfants.
- pour les professionnels lors des moments de grande proximité (moins d'un mètre) : repas, change, etc.
- masque grand public minimum.
- attention à bien le mettre et l'enlever (tutoriel afnor en annexe).

Les gants :

- conseil d'utilisation de gants jetables pour le change s'il est possible d'en avoir.

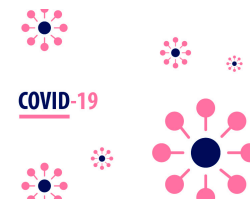
La tenue :

- avoir une tenue dédiée au travail. Se changer à la fin de la journée professionnelle.
- changer de tenue tous les jours.
- la tenue de travail ne doit pas toucher la tenue de ville.

Les chaussures :

- les chaussures qui vont à l'extérieur doivent être enlevées à l'entrée dans la structure.

2. Aération, désinfection, hygiène



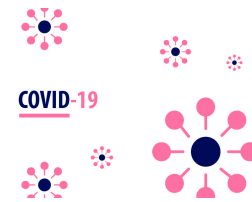
AERATION :

Les pièces d'accueil doivent être aérées au minimum 10 minutes par heure.

DESINFECTION DES SURFACES :

- application des normes HACCP de droit commun.
- identifier toutes les surfaces qui peuvent être touchées par la main d'un enfant.
- ces espaces/surfaces doivent être nettoyés et désinfectés une fois par jour minimum (voir annexe 2), ce sont entre autres les plans de change, poignées de porte, table de la cuisine, sols où circulent les enfants, etc.
- l'eau de javel est un produit adapté pour désinfecter (voir annexe 2).

2. Aération, désinfection, hygiène



LAVAGE DES OBJETS ET DES VETEMENTS :

La machine à laver et le lave-vaisselle doivent tourner à une température d'au moins 60 degrés.

COUCHES LAVABLES :

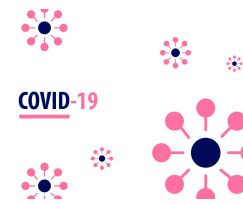
L'utilisation des couches lavables doit faire l'objet d'une réflexion et de précautions supplémentaires pendant cette période de pandémie.

DECHETS :

Prévoir un sac poubelle spécifique pour les couches jetables, les gants, éventuellement les masques à éliminer.

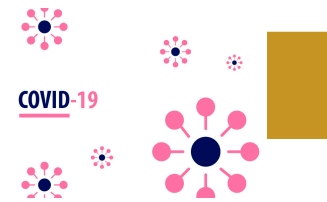
La poubelle doit avoir un couvercle.

3. Accueil/départ



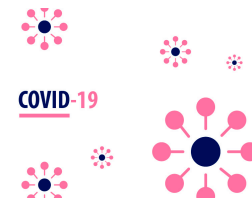
- avoir une entrée privilégiée pour l'accueil (s'il y en a plusieurs).
- échelonner les accueils et départs pour n'avoir qu'un parent en même temps (important de respecter les horaires).
- conseiller au parent d'avoir un masque.
- le parent ne rentre pas dans la salle d'activités et reste dans l'espace d'accueil.
- fournir du gel hydro-alcoolique dans l'espace d'accueil.
- inviter à ce qu'un seul parent amène le ou les enfants.
- limiter ce temps au maximum tout en garantissant des conditions de séparation bienveillantes (faire les transmissions par téléphone, mail, sms, etc.)
- penser à parler à l'enfant de ce contexte particulier, des masques, le rassurer.
- prévoir des rituels de passation.
- préparer l'enfant en amont pour que le départ soit rapide et bienveillant.

4. Groupe référence



- groupes fixes d'enfants sur cette période.
- pas de mutualisation de jouets et de matériel entre les groupes.
- personnel dédié à chaque unité de vie.
- éviter des activités qui mélangent les enfants.

5. Distanciation sociale



Distanciation avec les enfants accueillis :

Il faut garder une certaine proximité avec l'enfant, que ce soit véritablement un accueil et non une garde, l'enfant a besoin d'affection et d'être porté. Pour pouvoir effectuer des soins, pour un moment de calin, l'hygiène et le bon sens sont primordiaux.

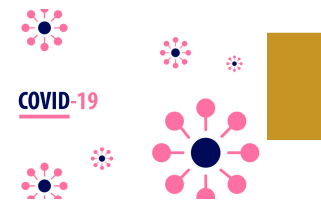
Distanciation avec les collègues :

Respecter les gestes barrières.

Distanciation dans les dortoirs :

Il faut veiller à une distance barrière entre les lits dans l'espace de couchage.

6. Lavage des mains



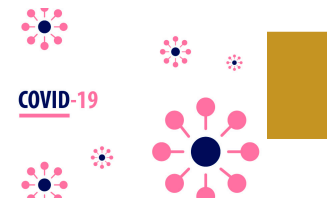
Pour les professionnels :

- laver au savon et à l'eau (bien toute la main : tutoriel vidéo par exemple : <https://youtu.be/Yld9Jjj0MqE>) ou au gel hydroalcoolique.
- laver les mains plusieurs fois par jour avant et ou après chaque moment charnière (mouchage, préparation des repas, repas, change, sieste, activités, etc.).

Pour les enfants :

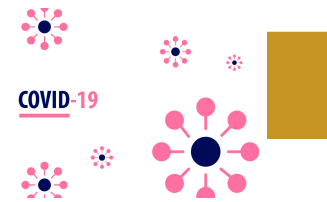
- laver au savon et à l'eau (attention pas de gel hydro-alcoolique pour les enfants).
- amener le lavage de façons ludique (chanson, comptines, créer un rituel qui permet de mesurer le temps nécessaire pour se laver les mains).
- penser au confort et à l'ergonomie pour les jeunes enfants.
- laver les mains plusieurs fois par jour avant ou après les moments charnières.

7. Repas



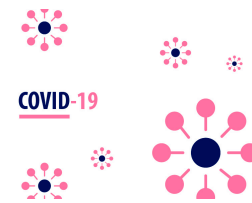
- règles HACCP.
- décaler de manière à respecter les groupes de vie.
- bien laver les mains de tout le monde avant et après le repas.
- essayer de garantir un mètre de distance entre les enfants.
- une serviette par enfant.
- la serviette doit être changée tous les jours.
- la vaisselle doit être lavée à 60 degrés.

8. Jouets



- faire une sélection de jouets nettoyables (plastique, tissu lavable à 60 degrés).
- identifier des jouets par unité de vie.
- prévoir une sélection de jouets par jour. Les nettoyer le soir (lave-vaisselle ou machine à laver à 60 degrés, bassine avec liquide vaisselle à 60 degrés au moins 60 minutes).
- pour les bébés, choisir des jouets qui leur seront propre.

9. Personne malade du COVID



Si **l'enfant ou le professionnel** présente de la fièvre ou une toux ou des signes digestifs à type de diarrhées", la structure devra prévenir les parents afin qu'ils le récupèrent au plus vite.

Ce sera l'avis médical suite à ces symptômes qui permettra de déterminer le moment et les conditions d'une reprise.

Problématique des **cas contacts** (professionnel, enfant accueil, parents, famille du professionnel, etc.) :

Ils sont définis par les autorités de santé (cela peut être évolutif).

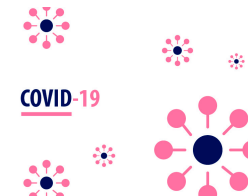
L'Agence Régionale de Santé est l'interlocuteur privilégié sur ces questions.

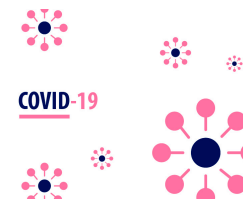
10. Contact avec le Conseil Départemental

Si vous avez des questions spécifiques relatives à l'exercice de votre métier dans cette période de pandémie, vous pouvez :

- joindre la Cellule Accueil du Jeune Enfant (CAJE) du service **Protection Maternelle et Infantile** (toutes les questions d'ordre médical seront supervisées par un médecin référent de la CAJE).
- par téléphone au 03 80 63 66 28.
- par mail à : pmi@cotedor.fr

Pour la santé des professionnels, la médecine du travail est le premier interlocuteur.



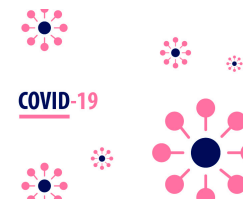


3

Annexes :

Annexe 1 : règles AFNOR pour mettre un masque.

Annexe 2 : hygiène et désinfection (document du CHU de Besançon).



ANNEXE 1 : référentiel masque

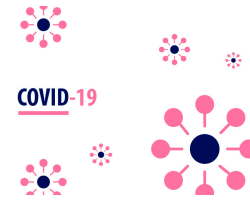
AFNOR <https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere/>

- c/ Repérer le haut du masque ;
- d/ Placer le masque barrière sur le visage, la barrette nasale (si existante) sur le nez ;



- e/ Tenir le masque barrière de l'extérieur et passer les élastiques ou les liens en étoffe du jeu de brides derrière la tête, de part et d'autre des oreilles, sans les croiser ;

3



e/ Tenir le masque barrière de l'extérieur et passer les élastiques ou les liens en étoffe du jeu de brides derrière la tête, de part et d'autre des oreilles, sans les croiser ;



f/ Abaisser le bas du masque barrière sous le menton ;

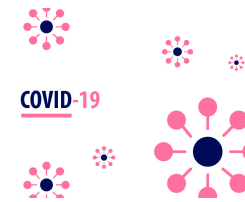


g/ Vérifier que le masque couvre bien le menton ;

h/ Pincer la barrette nasale (si existante) avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez ;



ANNEXE 2 : Conduite à tenir en structure d'accueil pour mineurs, en situation de circulation du Covid-19, CHU de Besançon



NOTIONS DE BASE

→ LE NETTOYAGE



Le **nettoyage** sert à enlever toutes traces visibles de poussière et de saletés diverses.

C'est une **étape préalable indispensable à la désinfection** car les souillures/salissures inhibent l'action des désinfectants.

→ LA DESINFECTION



La **désinfection** a pour objectif d'**éliminer** le plus possible de **germes** sur un objet ou une surface.

Pour qu'un désinfectant soit efficace, il faut que la surface soit propre : "On ne désinfecte que ce qui est propre »

PRODUITS

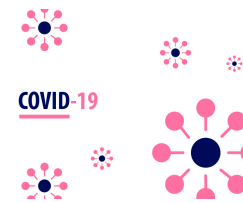
→ LES DETERGENTS

Produits permettant de nettoyer les surfaces en éliminant les salissures.

Les détergents possèdent uniquement des propriétés nettoyantes, il ne détruit pas les microorganismes.

→ LES DESINFECTANTS

Les désinfectants éliminent et tuent les micro-organismes responsables d'infection.



ANNEXE 2 : Conduite à tenir en structure d'accueil pour mineurs, en situation de circulation du Covid-19, CHU de Besançon

3



Les coronavirus sont détruits par :

- L'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif
- Les produits virucides selon la norme EN 14476



PRIVILEGIER L'UTILISATION DE L'EAU DE JAVEL

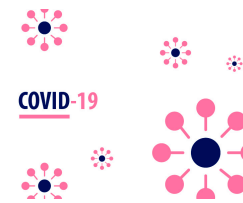
Une désinfection à l'eau de Javel doit toujours être précédée d'un nettoyage avec un détergent suivi d'un rinçage.



EN PRATIQUE :

REALISER L'ENTRETIEN EN RESPECTANT L'ORDRE SUIVANT





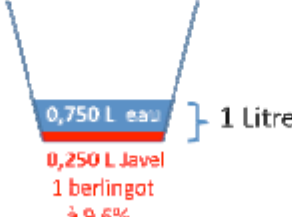
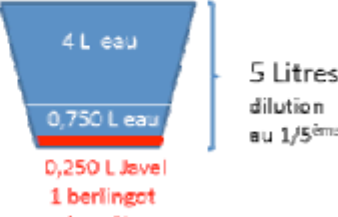
1. Nettoyer avec un détergent neutre (conditions de "propreté")
2. Rincer à l'eau, laisser sécher
3. Désinfecter à l'eau de javel à 0,5% de de chlore actif (Ca)
Cf. § : Les dilutions "pratiques" pour obtenir les pourcentages en chlore actif 0,5%




ANNEXE 2 : Conduite à tenir en structure d'accueil pour mineurs, en situation de circulation du Covid-19, CHU de Besançon

Les dilutions "pratiques" pour obtenir les pourcentages en chlore actif 0,5%

3

PRODUIT	DILUTION → l'eau de Javel se dilue dans l'eau froide
 1 bidon de 1 ou 2 litres Eau de Javel à 2,6 %	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>5 Litres dilution au 1/5^{ème}</p> </div> <p>OU</p> <div style="text-align: center;">  <p>10 Litres dilution au 1/5^{ème}</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p>Bidon de 1 litre à 2,6 %</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Bidon de 2 litres à 2,6 %</p> </div> </div>
 1 berlingot de 0,250 litre Eau de Javel à 9,6 %	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="text-align: center; margin-right: 20px;">  <p>0,250 L Javel 1 berlingot à 9,6%</p> </div> <div style="text-align: center; margin-right: 20px;"> <p>PUIS</p> <p>Nouvelle dilution</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>5 Litres dilution au 1/5^{ème}</p> </div> </div>

 **Toute solution d'eau de Javel diluée est périmée après 24 heures.**

Remarque : Les comprimés ne permettent pas une aussi bonne maîtrise de la concentration en chlore actif que l'eau de Javel liquide. Il convient de **privilégier l'utilisation de bidon d'eau de javel à 2,6 % Ca** ou de berlingot à 9,6 % Ca pour réaliser les dilutions.